

## NOS RETRAITES



**ne pas laisser faire !**

# Ne faisons pas tourner à l'envers la roue de l'histoire

## Continuons de faire avancer le progrès social

❖ Les patrons ont toujours crié à la faillite chaque fois que le rapport de force leur imposait de donner du temps libre à celles et ceux qui ne vivent que de leur travail.

Pourtant,

- la fin de l'esclavage,
- le recul du travail des enfants,
- les congés payés de plus en plus long,
- les 40 puis les 35 heures,
- l'abaissement de l'âge de la retraite,
- l'augmentation de la durée de vie

n'ont pas empêché l'augmentation constante des richesses produites.

***Et le siphonage d'une part de + en+ importante de la richesse produite par les tenants du capital***

*Avec ce diaporama, nous allons le démontrer et ainsi révéler ce que visent tous les partisans du capitalisme qu'ils soient au pouvoir, à la tête des entreprises, ou serviteurs zélés.*

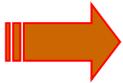
# **Nous allons voir ensemble :**

- **Un résumé de l'histoire des systèmes de retraites en France, la progression, puis la régression,**
- **Les projets du gouvernement et du MEDEF, pourquoi nous ne sommes pas d'accord,**
- **Nos propositions.**

**Pas de fausse solution**

**ni de baisse des pensions**

**→ Une juste répartition des richesses**



## Des avancées continues

■ 1850 : Création de retraites par diverses sociétés, notamment de chemin de fer, pour s'attacher leur personnel.

■ 1850 : Création par l'état d'une caisse de retraite pour la vieillesse. Le salarié se constitue un capital rémunéré à un taux attractif. Certaines entreprises complètent.

■ 1853 : Création du régime de retraite des fonctionnaires

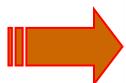
■ 1945 : création du régime général de sécurité sociale par répartition

*« Les cotisations des actifs servent à payer immédiatement les retraites tout en leur ouvrant des droits pour leur future retraite »*

■ 1962 : Mise en place d'un régime complémentaire qui améliore la pension. AGIRC et ARRCO, obligatoires en 1972.

■ 1972 : minimum de pension garanti au salarié ayant cotisé 37,5 ans.

■ 1982 : Retraite à 60 ans au lieu de 65 (Mauroy)



## Les remises en cause

- **1993 : Les mesures « Balladur » pour le régime général**
  - **Calcul sur moyenne des salaires des 25 meilleures années au lieu de 10**
  - **Indexation sur les prix et non plus sur les salaires**
  - **40 années de cotisations au lieu de 37,5**
  - **Décote de 10% par année manquante (ramenée à 5% en 2003)**
  
- **2003 : Loi « Fillon »**
  - **Extension des mesures « Balladur » à la fonction publique, sauf le calcul de la pension qui reste sur les 6 derniers mois.**
  - **Pour public et privé, passage de fait en 2010 à 40,5 ans de cotisations,**
  
- **2007 : c'est le tour des régimes spéciaux**
  - **rapprochement vers la fonction publique malgré l'opposition massive des salariés manifestée lors des grandes grèves de fin 95.**

# Aujourd'hui rien n'est réglé !

## ■ La situation des retraités a empiré...

### ■ Aujourd'hui...

- ❑ plus de 1 million de retraités sont sous le seuil de pauvreté
- ❑ 50% ont une retraite inférieure à 1 000 euros

- Conséquence des réformes, la retraite nette moyenne prévue en **2030** s'élèverait à **59%** du salaire net moyen contre **78% en 1993** (19 points en moins selon le rapport 2007 du COR)

### ■ Financement :

Déficit en Milliards d'€				
Déficits	2008	2009	2010	2050
	Réalisés		prévu	Projections du COR
	5,6	8,2	10,7	<b>75 à 115</b>
% du PIB			0,6	<b>2 à 3</b>



**2050**

# Ce qu'on nous raconte

Protection sociale



Des déficits

## Un discours

« On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps. »  
« Trop de retraités, pas assez d'actifs. »  
« C'est la crise. »

## Leurs solutions

Moins de recettes

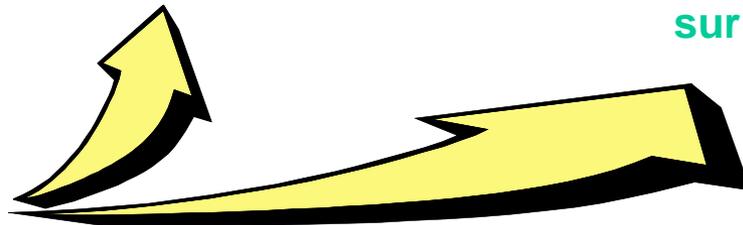


Plus de dépenses

« Pas touche aux cotisations »

« Regardez ce que font les autres »

« Travailler plus longtemps »  
« Aligner la Fonction Publique sur le privé »





« On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps... »

- Historiquement, c'est l'inverse → l'allongement de la durée de vie s'est accompagné d'une baisse continue de la durée du travail sans drame pour l'économie.
- En **2007**, l'espérance de vie moyenne se situe autour de **80 ans**, l'espérance de vie **en bonne santé** atteint à peine **64 ans**.
- L'espérance de vie est différente pour un homme, pour une femme, pour un cadre, pour un ouvrier.
- Les entreprises se débarrassent de leurs salariés **avant 60 ans...**  
**aujourd'hui, 6 salariés sur 10 sont**  
**« hors emploi »**  
**à l'heure de la retraite.**





« On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps... »

■ **Toute augmentation de la durée du travail des seniors se paie par le chômage des jeunes :**

- Pour que les jeunes puissent payer à la fois les pensions des retraités et acquérir des droits pour leur future pensions,

***il faut qu'ils ne soient pas au chômage!***

- les jeunes chômeurs n'atteindront jamais les 42 ou 43 ans de cotisations

✓ **Décaler l'âge de la retraite revient à payer le chômage des jeunes plutôt que payer les retraites.**



■ **Aujourd'hui, les jeunes et les femmes veulent un emploi, la plupart des seniors NON.**

→ ***La solidarité entre les générations, c'est aussi laisser la place aux jeunes***

***La question des retraites et leur financement relève d'un choix de société***



## « Trop de retraités, pas assez d'actifs »

- Aujourd'hui → **1,8** cotisant pour 1 retraité.
- En 2050 → **1,2** cotisant pour 1 retraité (projection du C.O.R.)

■ D'après les hypothèses du C.O.R. la productivité du travail serait multipliée par 1,8 entre 2010 et 2050 :

➤ ***Les besoins pourraient être couverts  
Par les gains de productivité***



***✓ Mais l'expérience montre que l'augmentation de la productivité a jusqu'ici, beaucoup plus servi à enrichir les actionnaires qu'à maintenir un bon niveau des salaires et des retraites.***

***La question des retraites et leur financement relève d'un choix de société***



« C'est la crise »

- La crise financière actuelle est **un** des éléments qui ont provoqué la dégradation des comptes de la CNAV
  - La très forte récession de 2009 (-2,5%) a entraîné une forte augmentation du chômage et a abouti à une réduction de la masse salariale de 2% et donc des cotisations correspondantes
  - 1% de croissance de la masse salariale en moins = 650 millions d'euros de recettes en moins pour la CNAV

**MAIS, LA CAUSE PRINCIPALE DE CETTE  
DEGRADATION EST AVANT TOUT L'INEGAL  
PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE**  
(cause qui est peu évoquée dans les médias)



*La question des retraites et leur financement relève d'un choix de société*

## Comment en est-on arrivé là ? Depuis une trentaine d'années

la création de richesses (PIB)

- est en progression importante
- sa répartition a profité au capital

### Les évolutions

#### ■ PIB (en euros courants)

- 1949 : 13 milliards
- 1982 : 574,4 milliards
- 2008 : près de 2 000 milliards

#### ■ Salaires (en euros courants)

- 1949 : 5,7 milliards
- 1982 : 323,7 milliards
- 2008 : 1007,1 milliards

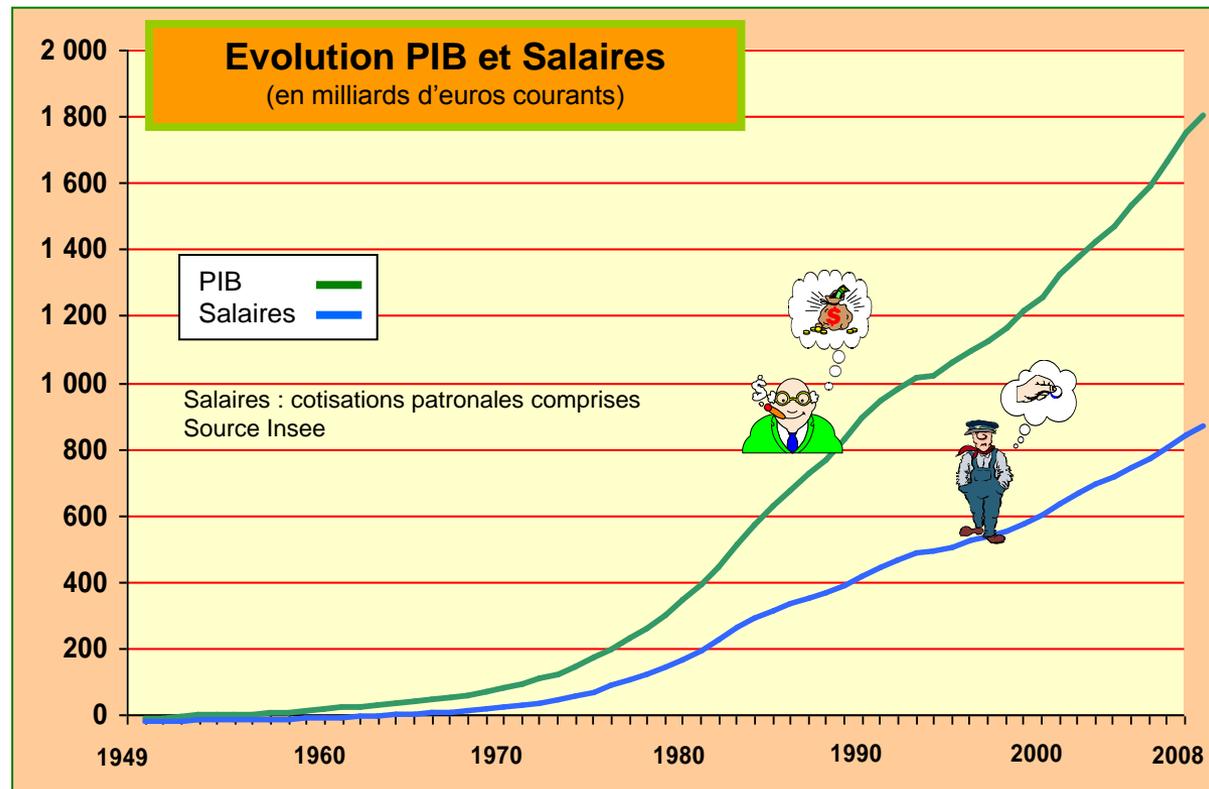
Depuis 1982, la masse  
consacrée aux salaires  
évolue moins vite que  
la richesse créée

### PIB,

Il mesure la création de richesses par les Sociétés non financières et financières, Administrations publiques, - Ménages et entrepreneurs individuels, Institutions non lucratives.

Cette mesure a des limites :

- une marée noire traduit une richesse produite,
- des richesses ne sont pas prises en compte : le bénévolat, par exemple



## Et si le rapport entre salaires et PIB était resté celui de 1982

■ 1982 : la masse salariale représentait  
56,33% du PIB

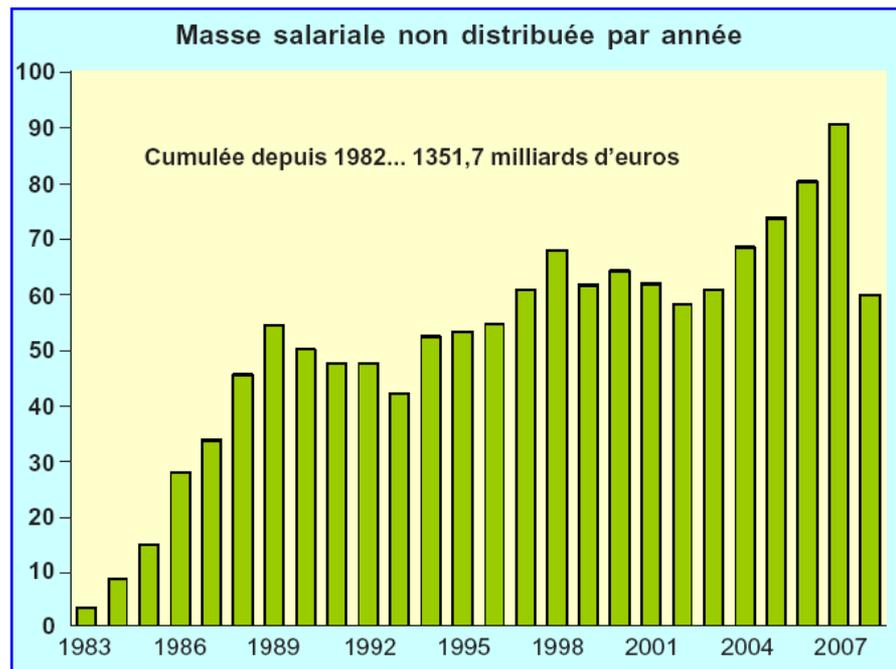
● Si chaque année, on applique au PIB  
ce %, on obtient une masse salariale  
théorique en fonction d'une répartition  
équitable de la richesse créée

### Exemple :

■ 1990 :

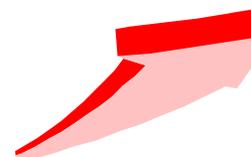
- PIB → 1 033 milliards d'euros
- masse salariale théorique => 582 milliards
- réalité => 531,5 milliards
- $582 - 531,5 = - 50,5$  milliards pour les  
salariés

## L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE



■ Depuis 1982 :

● 1351,7 milliards d'euros de perdus pour les salaires



### 1<sup>er</sup> constat

- L'accroissement de richesses a bénéficié au capital, au détriment des salaires.
- Conséquence : un «manque à gagner» pour la Protection sociale

## Répartition de la valeur ajoutée

- Depuis 1949, chaque année :
  - valeur ajoutée = environ 90% du PIB
  - PIB ou valeur ajoutée, même tendance au détriment des salaires

VA - salaires = profit brut ou Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

## Partage du profit brut

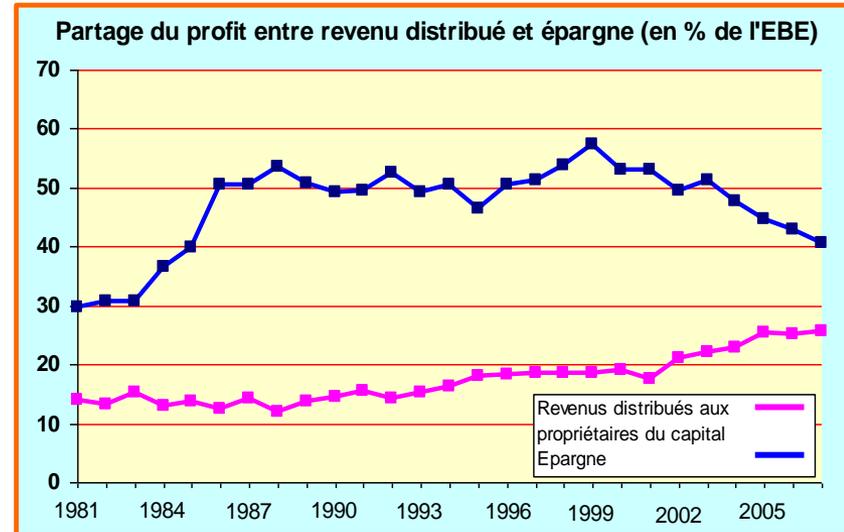
- Sa répartition :
  - Epargne (autofinancement)
  - Autres opérations (jetons de présence...)
  - Impôt sur les sociétés
  - Intérêts nets versés pour les emprunts
  - Revenus distribués aux propriétaires du capital

Mds €	1993	2007	2007 fictif
Profit brut	169	299	299
Divid. versé	40 (23,7)	196 (65,6%)	71 (23,7%)

**196 – 71 = 125 Mds € perdus pour l'épargne ou les salaires (salaires => 52 Mds € de cotisations sociales)**

**Valeur ajoutée** : Un produit fini, c'est de la matière, des consommations intermédiaires et du travail. Au final, une valeur ajoutée a été créée, elle est produite par le travail des salariés.

Problème : l'évolution des salaires ne suit pas celle de la valeur ajoutée !



## 2ème constat

- Le siphonage de plus en plus important des bénéfices au profit des dividendes versés se fait au détriment de l'investissement productif donc de l'emploi et des cotisations sociales.



**Depuis 1982  
528,8 Mds € de perte  
De cotisations sociales**

# L'INEGAL PARTAGE DE LA RICHESSE CREEE

en résumé

A partir des années 80 on assiste à la dérégulation de l'économie : la stabilité et l'équité du partage des richesses produites qui avaient permis les « 30 glorieuses » sont mises à mal

## BAISSE DES IMPÔTS SUR LES RICHES



Augmentation de la dette publique



Remise en cause des services publics

## DEREGULATION, MONDIALISATION



Diminution de la masse salariale pour augmenter les profits



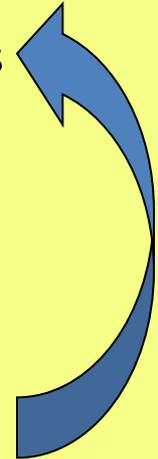
Augmentation du chômage



Baisse des salaires



Baisse de la consommation



***La question des retraites et leur financement relève d'un choix de société***

# ➔ Les solutions

## Les solutions du gouvernement et du Medef



### ➔ Travailler plus longtemps :

- ❑ allongement du nombre d'années de cotisations pour une retraite à taux plein
- ❑ recul de l'âge légal de départ à la retraite
- ❑ recul de l'âge auquel on part sans décote (âge pivot : 65 ans en général)



*Diminution  
du niveau  
des  
pensions*

### ➔ Retraites par points ou comptes « notionnels »



*Capitalisation  
rampante*

### ➔ Alignement de la fonction publique d'état (et des régimes spéciaux) sur le régime général



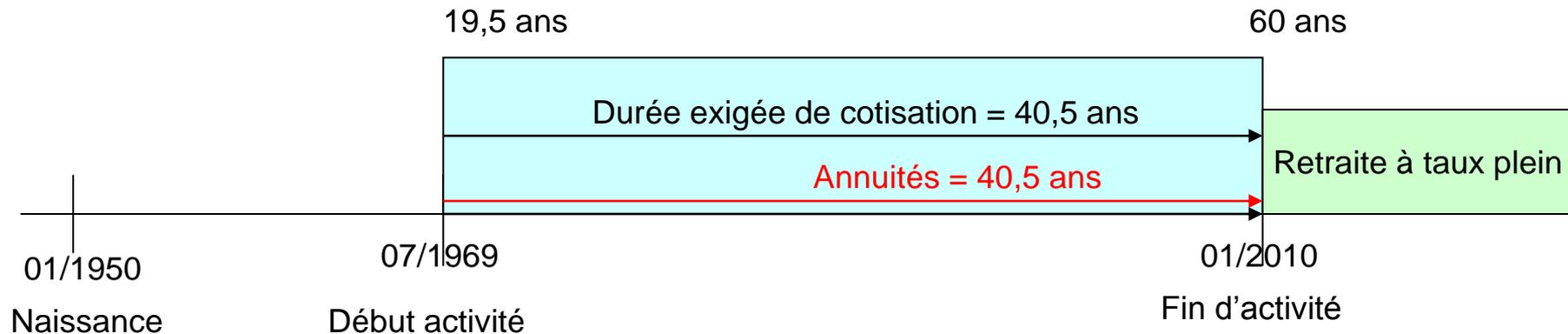
*Disparition des  
« privilèges »*

## RAPPEL DE QUELQUES DÉFINITIONS

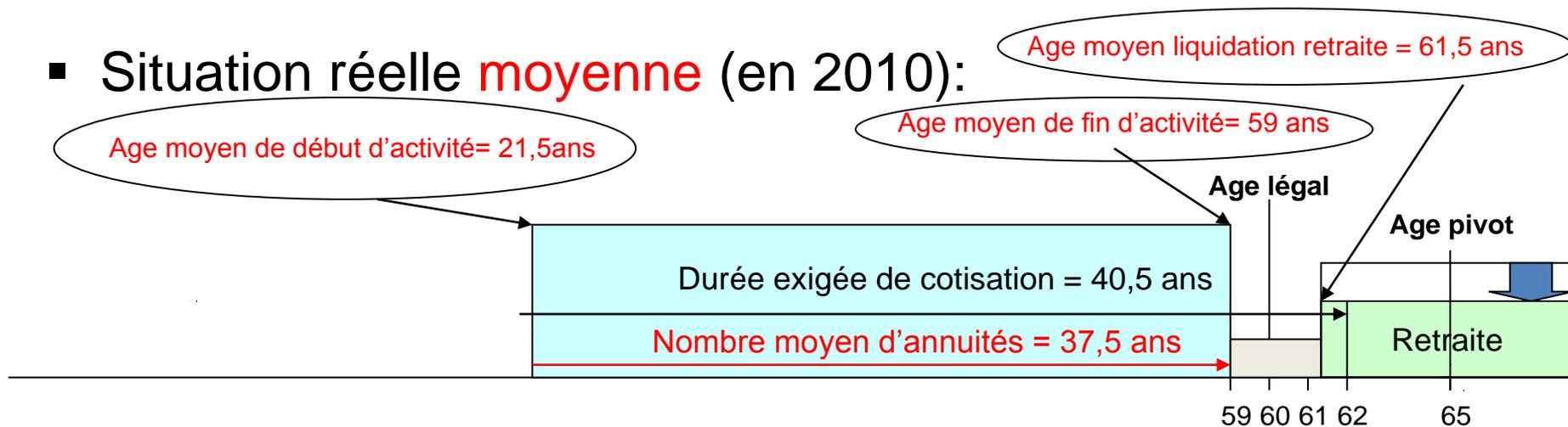
- **âge légal** ou **âge minimum** : âge minimum d'ouverture du droit à la retraite (les « 60ans » en général)
  - **durée de cotisation exigée** ou **durée de contribution** : nombre d'années de cotisations servant au calcul de la pension (40,5 ans en 2010 et 41 ans en 2012 : loi Fillon 2003)
  - **durée de cotisation réelle** : nombre d'années de cotisations réellement versées par le salarié
  - **durée moyenne de cotisations** : moyenne des durées de cotisation de tous les salariés (37,5 ans en 2010)
- 
- **décote** : pénalisation financière quand la durée de cotisation réelle est plus petite que la durée de cotisation exigée
  - **âge de la pension complète** ou **âge pivot** : âge au-delà duquel la décote ne s'applique plus (les « 65 ans » en général)
  - **retraite « à taux plein »** : retraite obtenue sans décote, soit parce que la durée de cotisation réelle est supérieure à la durée exigée ou soit parce que la retraite est prise après l'âge pivot (mais le montant de la retraite est toujours lié à la durée réelle de cotisation).
- 
- **âge moyen de départ à la retraite** : moyenne des âges auxquels les salariés liquident leur retraite (61,5 ans en 2010)
  - **âge moyen de cessation d'activité** : moyenne des âges auxquels les salariés cessent leur activité (58,8 ans en 2010)
  - **âge limite** : âge auquel un employeur peut vous mettre à la retraite d'office (70 ans en 2010 )

# « Travailler plus longtemps »

- Situation actuelle « optimale » :



- Situation réelle **moyenne** (en 2010):





## « Travailler plus longtemps »

Dans tous les cas, la retraite est calculée en multipliant la retraite à taux plein par le rapport : **nombre d'annuités/durée de cotisation exigée** et en appliquant éventuellement une **décote/surcote** par rapport à l'âge légal.

Déjà actuellement, lorsqu'ils parviennent à 60 ans, nombre de salariés n'ont pas les 40,5 ans de cotisations pour bénéficier de la retraite à taux plein - ils devraient donc continuer à travailler – La réalité est que beaucoup d'entre eux sont sans emploi.

Augmenter l'âge minimum, l'âge pivot, le nombre d'annuités exigées ne va guère changer la situation réelle : il manquera de plus en plus d'annuités.

### ➤ Baisse du niveau des pensions

- Conséquence : ce sont souvent les salariés ayant eu une carrière courte et/ou heurtée, en particulier les femmes, qui liquident leur retraite à 65 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein, sans décote, alors qu'ils sont déjà hors du marché du travail.
- De plus, on le voit déjà, lorsque des « séniors » peuvent prolonger leur carrière, ce sont des jeunes qui restent au chômage.



## « Alignement de la fonction publique d'état (et des régimes spéciaux) sur le régime général »



**C'est tout le contraire de ce qu'il fallait faire !**



*Les « régimes spéciaux », plus favorables, ont été créés avant le régime général (1945), ils ont été conservés dans l'attente d'être rattrapés par le régime général amélioré*

**Rappelons nous : l'objectif du MEDEF servi par notre gouvernement de droite est bien de « défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance » et le modèle social français.**

Chez les fonctionnaires, quelques pistes envisagées :

- Augmenter le niveau de cotisation, ce qui équivaut à baisser le salaire net,
- Instaurer un système à deux niveaux : une partie sur les 6 derniers mois et l'autre sur une période plus longue

Dans tous les cas, le résultat sera là encore de faire **baisser le niveau des pensions et des salaires**

Et pourtant les fonctionnaires ne sont pas des nantis :

Retraite moyenne mensuelle dans le privé : 1625 euros

Retraite moyenne mensuelle dans le public : 1593 euros





# Pas touche aux cotisations ?

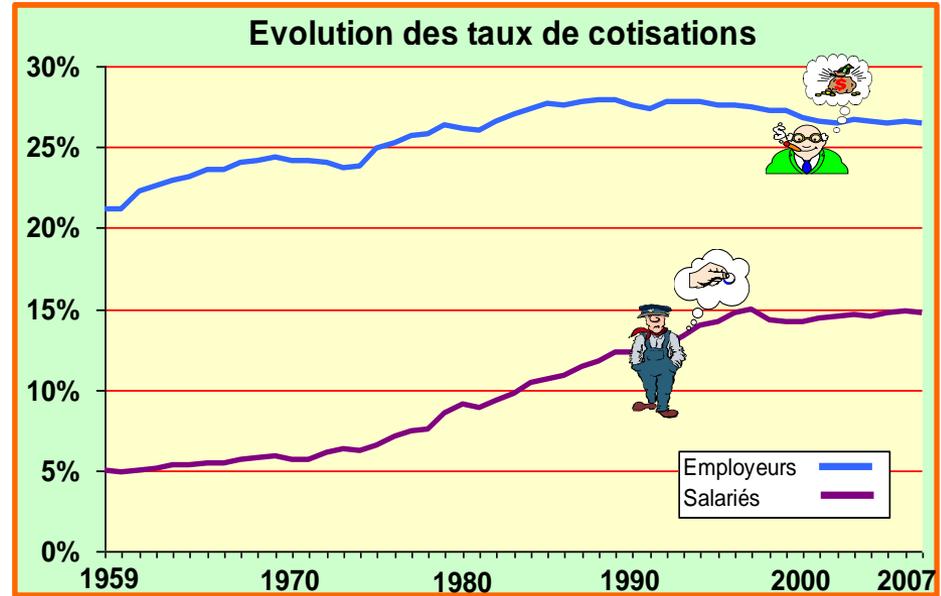
## ■ Taux de cotisations

- Les salariés ont plus contribué que les patrons à l'augmentation des ressources de la protection sociale

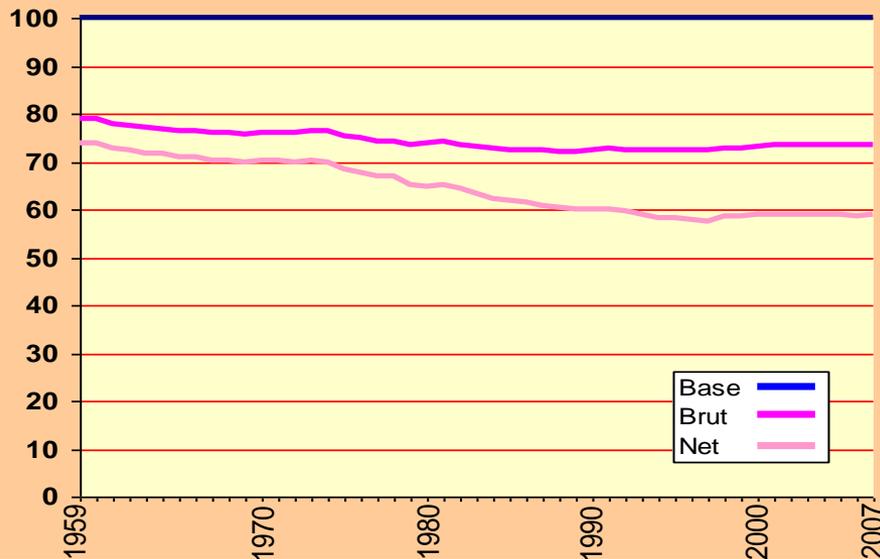


## ■ Cotisations sociales : apports

- 1959, contribution patronale → 4,2 fois celle des salariés
- 2007, contribution patronale → 1,8 fois celle des salariés



Pour 100 euros de masse salariale, progression du brut et du net



Cette évolution a un impact sur le salaire net, donc sur le pouvoir d'achat et l'activité du pays donc de l'emploi.

### 3<sup>ème</sup> constat :

- La part de la contribution patronale dans le financement de la protection sociale n'a cessé de diminuer par rapport à celle des salariés. Il est temps de renverser la tendance.



# Pas touche aux cotisations ?

- « Toute augmentation des cotisations accroîtra le poids des charges sociales déjà élevé » 

-  ➤ Dans la pire des hypothèses du C.O.R., il faudrait 10,4 points de cotisations supplémentaires à lisser sur 40 ans. Cela correspond à une augmentation de 0,26 point par an. Qui peut croire que l'évolution de l'économie ne permettra pas de la couvrir (*si les salaires augmentent autant que la richesse produite*).

- « Une augmentation des cotisations patronales diminuera la compétitivité des entreprises » 

-  ➤ Depuis des décennies, l'augmentation de la contribution des salariés aux cotisations sociales s'est accrue plus vite que celle des patrons. Il faut changer la tendance.
- Un rééquilibrage de la part des salaires, qu'une augmentation des cotisations patronales peut amorcer, aurait des effets neutres sur la sacro-sainte compétitivité des entreprises s'il était compensé par une baisse des profits distribués.

- « Si les salariés refusent les réformes, ils devront compléter par l'épargne privée » 

-  ➤ *S'ils peuvent compléter par l'épargne privée, qu'est-ce qui empêche de mettre ces sommes dans le système par répartition*

- « Les deux seuls leviers sur lesquels on peut agir pour améliorer le financement sont l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal (et donc de l'âge pivot) » 

-  ➤ Il y a aussi l'accroissement des recettes par un retour au niveau de partage des richesses de 1982, mais aussi suppression de diverses exonérations improductives et inéquitables.



## REGARDEZ CE QUE FONT LES AUTRES

- Allemagne : en 2029, l'âge minimum sera de 67 ans (63 ans si on a cotisé **35 ans**)
  - Italie : hommes → 65 ans **ou** 61 ans et **36 ans** de cotisations, femmes → 60 ans **ou** sans condition d'âge si **40 ans** de cotisations
  - Etats-Unis : 66 ans et **35 ans** de cotisations
  - Royaume Uni : 68 ans et **30 ans** de cotisations
- (Source : La lettre du Conseil d'orientation des retraites N°3-Juin 2009)
- France, on envisage 63 ans et 43 ans de cotisations !)

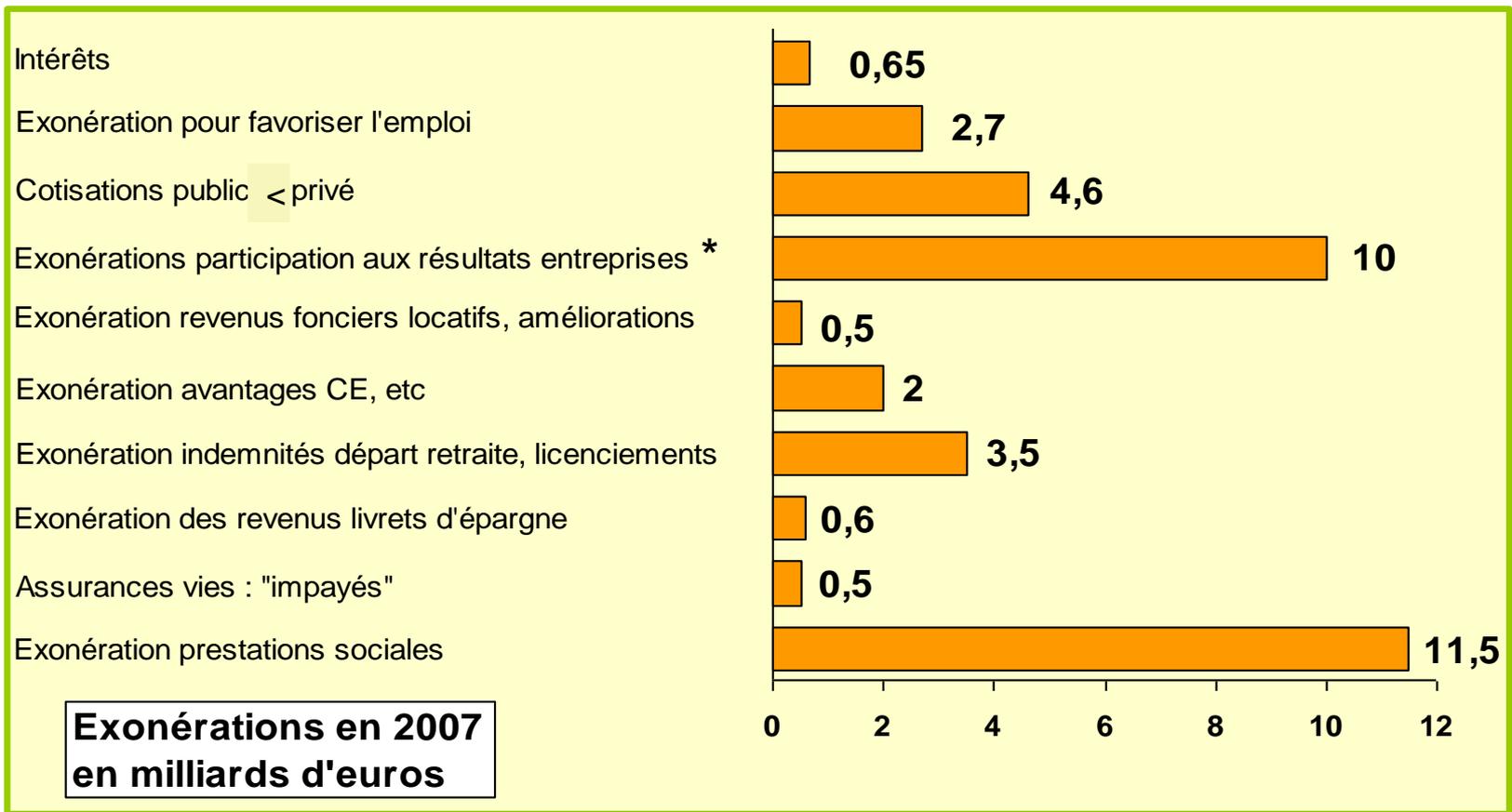
Dans ces pays, on peut déplorer que les gouvernants aient pu imposer un tel recul de l'âge légal.

? Mais pourquoi nous cacher les durées de cotisation exigées ?



Si en France, on recule l'âge légal et on allonge la durée de cotisation  
→ **nous serons un des pays les plus durs en matière de retraite.**

## Politiques fiscales et sociales → moins de recettes pour la Sécu



\* constituent un salaire variable et exonéré de charges

### 4<sup>ème</sup> constat

Exonérations de charges, cadeaux fiscaux, austérité salariale, précarisation de l'emploi, chômage de masse, des choix politiques qui affaiblissent et menacent le régime de sécurité sociale par répartition en lui supprimant des recettes directement ou indirectement par des transferts du travail vers le capital.

# ➡ Mathématique ? non, c'est politique !!!

## En résumé :



- la richesse se développe
- les difficultés de financement
  - ne découlent pas de l'évolution démographique
  - mais proviennent :
    - d'un *transfert des richesses* du travail vers le capital
      - moins de salaires = plus de profits
      - = moins de cotisations
    - d'une *utilisation des profits* vers la spéculation au détriment des investissements
    - d'une *contribution patronale moindre* aux ressources de la protection sociale
    - de politiques nocives (*exonérations de charges*) en matière d'emploi et de fiscalité qui privent de ressources la protection sociale

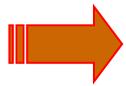
## En conséquence nous devons



- **Refuser de discuter de mesures dites techniques**
- Refuser le passage du droit à la retraite au-delà de 60 ans
- Refuser l'allongement de la durée de cotisation
- Refuser la création de tout autre système de retraite
  
- **Exiger en préalable :**
  - la participation au financement de la protection sociale de l'ensemble de la richesse produite → rappel : 1 pt de PIB = 10% des dividendes aux actionnaires en 2007
  - l'augmentation de la masse salariale par :
    - la création d'emplois
    - la revalorisation des salaires
  - la révision des taux de cotisations
  - une autre politique fiscale avec compensation des spoliations subies depuis des années
  - une négociation sur la place et le rôle des complémentaires



***Et seulement après***, mesurer si l'équilibre des comptes sociaux est atteint; si un déficit subsiste (ce qui serait étonnant !), alors il conviendra de prendre des mesures structurelles.



# Les revendications de Solidaires

## ■ L'objectif d'un système de retraite....

- maintenir le niveau de vie acquis pendant la vie active
- permettre de profiter réellement du temps de retraite

## ■ Revendications :

- âge de départ à taux plein à 60 ans,
  - départ à 55 ans pour travaux pénibles et maintien pour les régimes spéciaux
- indexation des pensions sur les salaires pour maintenir parité d'évolution des revenus actifs/retraités
- indexation des « salaires portés au compte » pour le calcul du montant de la retraite sur l'évolution des salaires
- garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire calculé sur les 6 meilleurs mois pour tous, public et privé
- 37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein
  - abandon de la règle d'affectation des 2/3 de la croissance à l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation
- validation des périodes de chômage et d'étude dès l'âge de 18 ans
- pas de retraite inférieur au SMIC
- suppression des inégalités homme/femme

### 2004 :

- les femmes retraitées de 60 ans et plus : 1 020 euros mensuels en moyenne
- 62% de celle des hommes : 1 636 euros
- la moitié d'entre elles contre 20% pour les hommes : retraite inférieure à 900 euros
- liquidation de la retraite plus tard que les hommes (1,4 an pour la génération 1938)
- Minimum contributif et minimum vieillesse : femmes majoritaires

